

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Le 11 MAI 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 mai 2009 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Yvan L'Heureux, conseiller

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller (absence motivée)

Assistance : 12 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

09-05-72

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

09-05-73

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

09-05-74

5. Renouvellement du bail avec le Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et le Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre, pour le local situé au 480, rue Notre-Dame (rez-de-chaussée) et qu'il vient à échéance le 30 juin 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 497,32 \$;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

09-05-75

6. Powwow d'Odanak – Demande de contribution

CONSIDÉRANT que le conseil de bande des Abénakis demande une collaboration afin de commanditer leur 50^e Powwow qui se tiendra du 3 au 5 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal est favorable à la réalisation de cette fête et désire contribuer pour un montant de 200 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-76

7. Décapage et cirage du plancher au centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'à chaque année le conseil municipal demande à monsieur Jacques Morvan de décapier et cirer le plancher du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Morvan offre ses services au montant de 375,00 \$ pour les travaux mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

DE DEMANDER à monsieur Jacques Morvan d'effectuer lesdits travaux au mois d'août 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au montant de 375,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien service – Centre communautaire» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-77

8. Fermeture du bureau municipal – Congés et vacances

CONSIDÉRANT que le 24 juin, jour de la Fête Nationale du Québec ainsi que le 1^{er} juillet, Fête du Canada, sont des jours fériés, chômés et payés;

CONSIDÉRANT que le 24 juin est une fête immuable et que le 1^{er} juillet est une fête qui peut être déplacée;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal ferme pour une période de deux (2) semaines durant les vacances estivales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FERMER le bureau municipal le mercredi 24 juin et le mercredi 1^{er} juillet 2009 (journée même du congé) pour les congés de la Fête Nationale du Québec et de la Fête du Canada ;

DE FERMER le bureau municipal durant la période des vacances soit, du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet 2009 inclusivement.

09-05-78

9. Fauchage au centre communautaire pour l'été 2009

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Crevier de la Ferme Crevier & Fils enr. offre ses services pour l'été 2009 au montant de 250,00 \$ plus les taxes applicables pour trois (3) coupes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de la Ferme Crevier & Fils enr. pour un montant de 250,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les travaux soient effectués le 05 juin, le 17 juillet et principalement le 11 septembre 2009 pour le festival « Rod & Custom » qui aura lieu le 13 septembre 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-495 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-79

10. Adhésion au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2009 et nomination du représentant

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il faut compléter le formulaire d'adhésion pour le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2009 et ce, au montant de 40,00 \$ représentant la cotisation d'une municipalité ;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante pour la municipalité de Saint-François-du-Lac, au sein de ce comité ou monsieur Jean-Louis Lambert, pro-maire, en l'absence de la mairesse ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-80

11. Vélo sur la Rivière – Publicité dans le cahier Plaisirs d'été 2009, l'Annonceur et l'Express

CONSIDÉRANT que la publicité du cahier Plaisirs d'été est un espace réservé à chaque année pour l'activité « Vélo sur la Rivière » et qu'elle vise plus particulièrement les touristes ;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonceur est également de mise afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région ;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Express de Drummondville servirait à viser une autre clientèle tout près de chez nous ;

CONSIDÉRANT que les coûts de publicité sont de 385 \$ pour le cahier Plaisirs d'été (1/4 de page couleur), 212 \$ pour le journal l'Annonceur (1/3 de page en couleur) et 393 \$ pour le journal l'Express (1/4 de page en noir et blanc), le tout plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Yvan L'heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-81

12. Fondation de Bécancour-Nicolet-Yamaska – Demande de participation au tournoi de golf ou contribution sous forme de don

CONSIDÉRANT que la « Fondation de Bécancour-Nicolet-Yamaska », sollicite la participation, soit à titre de joueur et/ou de don pour le tournoi de golf qui aura lieu le vendredi 10 juillet 2009 au Club de golf de Gentilly ;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil ne peut participer à ce tournoi de golf cette année mais désire contribuer par un don au montant de 100 \$;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les profits de cette journée servent notamment à maintenir et améliorer les services et les soins dispensés aux usagers du Centre de Santé et de services sociaux de Bécancor-Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-82

13. Journal l'Annonceur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des Québécois

CONSIDÉRANT que le journal l'Annonceur publiera un cahier spécial « Festivals d'été » dans l'édition du 17 juin prochain ;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc au montant de 200 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil a l'opportunité, via le journal, de partager ses souhaits à de nombreux lecteurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement d'une dépense de 200 \$ plus les taxes applicables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-83

14. Mandat à DESSAU – Prolongement du réseau d'aqueduc de la route Savaria

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 25, route Savaria, demandent un branchement d'aqueduc et qu'un prolongement du réseau est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires sont prêts à assumer tous les frais relatifs à ce branchement d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que DESSAU offre ses services pour les relevés de terrain, la préparation des plans et devis des travaux et la présentation du dossier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour l'obtention du certificat d'autorisation des travaux ;

CONSIDÉRANT que le coût de ce mandat représente un montant de 2 150 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que tous les autres travaux seront également à la charge des propriétaires et seront effectués en régie interne et superviser par l'inspecteur municipal, monsieur Marcel Niquet ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de DESSAU au montant de 2 150 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 27 avril 2009 ;

QUE tous les frais relatifs à cette demande seront chargés aux requérants ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution aux propriétaires du 25, route Savaria, afin de les informer du commencement des procédures.

09-05-84

15. Appel d'offres pour l'asphaltage des rues Nadeau, de la Traverse et de sept (7) rues du secteur de l'Île-Saint-Jean

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-04-68 concernait l'invitation auprès de trois entrepreneurs à soumissionner pour l'asphaltage des rues non pavées du secteur de l'Île-Saint-Jean dont les rues Claude, Fernande, Laverdure, Savaria, Beauchemin, Chapdelaine et Cournoyer ;

CONSIDÉRANT qu'il nous a été confirmé que le coût total des rues de ce secteur dépasserait un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par publication dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO approuvé par le gouvernement est obligatoire lorsque les travaux excèdent un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-04-67 concernait également l'invitation auprès des trois mêmes entrepreneurs à soumissionner pour l'asphaltage des rues Nadeau et de la Traverse ;

CONSIDÉRANT que les soumissions devront être prises en considération à la séance du mois de juin au plus tard afin que les travaux soient effectués entre le 15 juin et le 15 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PUBLIER un appel d'offres concernant les travaux ci haut mentionné sur le système électronique et dans le journal Les 2 Rives ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le dépôt des soumissions s'effectue au plus tard le mercredi 03 juin 2009 à 11 heures.

09-05-85

16. Mandat à DESSAU – Appel d'offres, analyse des soumissions et surveillance des travaux pour le ponceau de l'Île-Saint-Jean

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais de la firme DESSAU avait déjà préparé les plans et devis ainsi que l'estimé des coûts pour le ponceau de l'Île-Saint-Jean en novembre 2007 ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette année, il est vraiment nécessaire de réparer le ponceau de l'Île-Saint-Jean, pour la sécurité des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais de la firme DESSAU offre ses services pour procéder à un appel d'offres, faire l'analyse des soumissions et effectuer la surveillance des travaux au montant de 3 020 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER monsieur René Gervais de la firme DESSAU pour effectuer le mandat tel que décrit dans sa soumission du 30 avril 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-86

17. Mandat à DESSAU – Étude préliminaire des travaux, estimation des coûts et demande d'aide financière PRÉCO pour le réseau d'aqueduc rue Lachapelle et rue de Lacharité

CONSIDÉRANT que le ministère a annoncé un nouveau programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable (programme PRECO);

CONSIDÉRANT que la conduite d'aqueduc de la rue Lachapelle a besoin d'être renouvelée et qu'il serait plus judicieux de le faire avant le pavage qui devrait être prévu prochainement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a également un endroit de la rue Lacharité dont l'aqueduc doit être renouvelée ;

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais de la firme DESSAU offre ses services pour l'étude préliminaire des travaux, l'estimation des coûts et la demande d'aide financière au programme PRECO pour un montant de 1 425 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire avoir une analyse concernant le projet et les coûts de ses travaux afin de prendre une décision pour le budget de 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER monsieur René Gervais de la firme DESSAU pour effectuer le mandat tel que décrit dans sa soumission du 30 avril 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-87

18. CKBN – Demande de don

CONSIDÉRANT que CKBN offrira une programmation exceptionnelle lors de la semaine du 17 mai 2009 afin d'amasser le plus grand nombre de dons possible ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que CKBN demande également aux municipalités de participer financièrement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONTRIBUER pour un montant de 100 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-05-88

19. Mandat à Jacques Métivier, urbaniste – Fusion et refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme doit être effectuée ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Métivier, urbaniste, offre ses services pour un montant de 15 250 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans sa soumission du 27 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires pourra être partagé pour un montant de 10 000 \$ en 2009 et 5 250 \$ en 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER monsieur Jacques Métivier pour effectuer ce mandat ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 «Honoraires professionnels» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

20. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

22. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Daniel Labbé, Yves Plante et Jean-Louis Lambert donne rapport de leur comité respectif soit, le comité des loisirs et la régie des déchets.

09-05-89

23. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2009

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1236	Accommodeur St-François (Essence - Avril)	149.41
1237	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Bibliothèque)	163.67
1238	L'annonceur (Publication-cahier affaire)	73.37
1239	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	618.29
1240	Buroplus (Fournitures de bureau)	321.40
1241	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs)	1 062.15
1242	Critchley Georgette (Frais billets souper bénévoles - avril 2009)	100.00
1243	Emco Ltée (Matériels aqueduc)	1 270.33
1244	Entreprise Clément Forcier inc. (les) (Balai mécanique)	2 641.28
1245	Équipement Raydan (Location équipements)	79.24
1246	Extincteur de la Mauricie Inc. (Recharge extincteurs édifices)	361.21
1247	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Avril)	18.00
1248	Garage Michel Nadeau (Entretien Camion)	807.20
1249	GDG Environnement (Insectes piqueurs 1/4 vers.)	46 821.68
1250	Hamel Propane (Chauffage - Garage)	273.14
1251	Hibon inc.(Filtres - usine)	133.85
1252	Hydro-Québec (Électricité édifices + éclairage public - avril)	8 967.12
1253	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Avril)	60.95
1254	Loubac inc.(Roues de poubelles)	180.60
1255	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	6.76
1256	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Mars)	27 759.93
1257	Niquet Marcel (Déplacement local - Avril)	500.00
1258	Outil Mag (Frais retour Palan)	316.05
1259	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	253.04
1260	Régie Incendie Pierreville (Intervention - Clément Maclure)	673.48
1261	Sayer Richard (Entretien ménager - Avril)	297.00
1262	Turcotte Service de chauffage (Nettoyage de fournaise)	121.73
1263	Vacuum D.L. (Entretien de vacuum - Usine et poste)	1 988.12
1264	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	280.00
1265	Laboratoires Choisy Limitée (Produits-Centre communautaire)	391.90
1266	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 5/5)	15 542.89
1267	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire-Mai 2009)	145.00
1268	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (Quote-part - Mai)	17 045.97
1269	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part - Mai)	12 291.50
TOTAL DES CHÈQUES		141 716.26

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1225	Chevaliers de Colomb (Fête Nationale - Sécurité)	600.00
1226	Pompe industrielles Launier inc.(Pompe Flygt - Poste principal)	9 160.94
1227	Critchley Georgette (Frais déplacement février - mars 2009)	121.58
1228	Pitney Works (Changement tarif et fournitures)	532.61

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

1229	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Avril)	56.19
1230	Excellence Compagnie d'assurance (l') (Ass. Coll.-Avril et Mai)	2 946.64
1231	Receveur Général du Canada (Ajustement DAS - Fédéral)	34.36
1232	Commission des transports du Québec (Permis 2009-Ponton)	248.00
1233	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril 2009)	1 851.78
1234	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Avril 2009)	4 131.08
1235	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Avril 2009)	1 590.48

TOTAL DES CHÈQUES **21 273.66**

DÉBOURSÉS AVRIL 2009

Salaires Avril 2009 20 064.41

TOTAL DES DÉBOURSÉS **20 064.41**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

24. Période de questions

- Demande de dos d'ânes – rue Camiré
- Arrosage des mouches noires – Commencement du traitement
- Arrosage des mouches noires – Facture
- Terrain de Louise Côté : Ménage carrosserie

25. Conclusion

09-05-90

26. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h29.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière